

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté modifiant la circulation - Défilé de la Fête Nationale
N° T90/2025

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°200/2022 créant un sens interdit Rue du Canal ;

Considérant le défilé de la Fête Nationale le dimanche 13 juillet 2025 qui empruntera avec des véhicules militaires, la rue du Canal en contre sens de la circulation ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, à cette occasion, la circulation pendant la durée de l'événement pour des raisons de sécurité publique

ARRÊTÉ

Article 1

La circulation des véhicules sera interdite le **dimanche 13 juillet 2025 à partir de 18h30 jusqu' à la fin du défilé**, Rue du Canal, de l'intersection de l'Allée Paul Claudel à la sortie du Parking des écoles.

Article 2

Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée vers l'avenue Joseph Julia.

Article 3

Les panneaux de présignalisation et de signalisation seront posés par les services techniques municipaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le commandant de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Corneilla-del-Vercol, le 08 juillet 2025

Le Maire,

Christophe MANAS